

Déclaration liminaire CTSD du 9 février 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous commencerons par saluer le travail fait par les collègues administratifs ainsi que le vôtre, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, et celui de vos collaborateurs les plus proches.

Vous avez en effet déjà intégré dans ce projet les mesures d'amélioration des décharges des directeurs d'école d'une, deux, trois, neuf et treize classes alors que ces mesures annoncées et étudiées lors des instances ministérielles n'ont pas, à ce jour, de réalité législative. Sage précaution car, alors que nous siégeons en CTSD, le CTM étudie en même temps le décret et les trois arrêtés sur le sujet et qui ne tarderont pas à être publiés.

De plus, vous avez su faire valoir auprès de la Rectrice les besoins criants du département et ainsi ramener dans votre besace 58 emplois supplémentaires sur les 95 alloués, enfin les 93 puisque 2 ETP sont mis en réserve, nous serons attentifs à leur usage raisonné en faveur de l'école. Dotation insuffisante certes pour couvrir tous les besoins, mais quand d'autres disent NON à toute proposition ne répondant pas entièrement à leur demande, à l'UNSA Education notre politique est de dire OUI à ce qui apporte un plus puis de continuer à revendiquer, proposer et négocier pour toujours avancer. L'ISAE en est un exemple criant...

Nous ne crions toutefois pas victoire car le flou demeure sur les 11 postes qui devaient abonder la dotation pour la rentrée 2020, et l'absence du tableau de répartition des emplois à la dernière rentrée n'est pas faite pour lever ce doute quant à l'effectivité de cette dotation.

Et nous crions encore moins victoire quand nous constatons que, sous prétexte qu'ils n'ont pas été pourvus depuis plus de cinq ans, vous supprimez purement et simplement deux postes RASED, laissant en sursis 15 autres postes non pourvus à ce jour. Nous réitérons notre demande, quelle politique allez-vous instaurer pour rendre attractifs ces postes spécialisés ? Nulle réponse pour le moment à cette question redondante mais peut-être allez-vous nous faire ce jour des annonces rassurantes... Toujours est-il que nous, Syndicat des Enseignants et bien évidemment tous les collègues, vous demandons de vous positionner et de décliner vos intentions sans tarder.

Au niveau de la politique nationale, pour la prochaine rentrée, nous ne pouvons manquer de dénoncer le manque d'ambition.

Manque d'ambition non pas au niveau des intentions affichées et médiatisées, mais bien un manque probant d'ambition au niveau des moyens alloués pour mettre en œuvre une réelle politique d'amélioration du service public d'éducation.

Dédoublage des GS en éducation prioritaire, limitation à 24 élèves en GS, CP et CE₁, inclusion à tout prix, formation améliorée et j'en passe. Que de belles idées qui nécessitent des moyens humains que nous n'avons pas. L'Éducation Nationale n'a pas assez de personnel et doit recourir à l'embauche massive de contractuels non formés, peu accompagnés malgré l'implication sans faille des équipes pédagogiques et des équipes de circonscription. Et cette nécessité d'embauche n'est pas à mettre au seul compte d'une pandémie certes bien présente mais qui n'a fait qu'étaler sur la place publique une réalité simple : l'école est un rouage essentiel d'un système sociétal qui n'investit pas à la hauteur des besoins à venir, préférant l'investissement favorisant le reversement immédiat de dividendes en direction d'actionnaires plus sensibles à leurs intérêts propres qu'à ceux de la collectivité.

Nous savons que vous allez nous répondre que ce niveau échappe à vos compétences et que vous en avez pleinement conscience.

Nous espérons simplement que vous ferez remonter notre constat, accompagné de notre demande de mise en place d'une réelle politique ambitieuse pour le service public d'éducation, car l'École de la République d'aujourd'hui, c'est bien la société de demain, et le SE-Unsa, en pleine conscience, continuera à s'engager avec détermination dans cette voie toute tracée et qui est celle de la sagesse.

Au niveau local nous constatons que le remplacement n'est toujours pas une véritable préoccupation.

Aux 30 postes fermés l'an passé et aux dizaines de poste fermés depuis 2008, vous répondez par l'ouverture de 20 postes (nous supposons que les 5 postes nécessaires pour couvrir l'augmentation des décharges des écoles de une à trois classes ne sont pas intégrés dans ces 20 postes).

Peut-être allez-vous nous annoncer une « loi de programmation » départementale qu'on pourrait appeler une charte, et que ces quelques postes ouverts à l'occasion de ce CTSD ne sont qu'une première étape pour reconstituer une brigade de remplacement digne de ce nom, une brigade de remplacement pouvant assurer et la continuité du service public dans des conditions acceptables pour usagers comme pour professionnels et permettre une réelle formation continue. Si tel n'était pas le cas, nous ne saurions nous contenter de ces 20 postes comme solde de tout compte.

Le CTSD carte scolaire de juin actera-t-il un effort dans cette direction ? Le SE Unsa le demande. Il l'exige même.

Puisque nous avons commencé à évoquer la formation, dirigeons notre propos vers la formation par constellations. Cette formation par constellations que le SE-Unsa ne peut qu'approuver dans sa forme théorique car cela correspond en effet aux demandes des collègues depuis des années. Mais aucune approbation, bien au contraire, concernant sa mise en œuvre en regard aux moyens alloués. Nous la dénonçons même car la réalisation ne compte encore une fois que sur le surinvestissement des collègues.

La première condition pour obtenir l'adhésion des collègues était le volontariat que vous nous aviez assuré en début d'année scolaire et qui s'est traduit sur le terrain par le volontariat... des désignés d'office.

La seconde condition pour obtenir l'adhésion des équipes était les moyens de remplacement. Bien évidemment, se rendre aux séances d'observations croisées en répartissant les élèves, qui plus est dans les conditions sanitaires actuelles imposant un protocole strict même si c'est un protocole QCP, ne pouvait qu'apporter un regard négatif des équipes et des directeurs chargés de ces répartitions comme de la sécurité des personnes à l'intérieur de l'enceinte scolaire.

La troisième condition pour obtenir l'adhésion de la communauté éducative était bien les moyens d'encadrement. Ajouter une tâche supplémentaire particulièrement chronophage à des CPC déjà débordés et alors que d'autres tâches sont venues se surajouter à leur quotidien (encadrement des contractuels, distribution de matériels divers et variés, etc.) ne pouvait qu'ajouter un risque d'échec. L'impression exprimée par nos collègues CPC est bien de faire parce qu'il faut faire même si c'est mal fait et que l'avenir de ce type de formation en est compromis. En effet, cette précipitation de mise en place dans les conditions actuelles n'amène que défiance de la part des équipes.

Pourquoi avoir maintenu vaille que vaille ce dispositif ?

Pourquoi ne pas l'avoir suspendu pour cette année ?

Nous avons le sentiment que les demandes ministérielles n'étaient pas de faire du qualitatif mais de faire du quantitatif, et que vous étiez dans la triste obligation de devoir remplir des tableaux avec des chiffres. N'aurions-nous pas raison ?

Quant au dédoublement des classes de CP et CE1 en éducations prioritaire, nous nous étonnons que sa réalisation ne respecte pas les instructions ministérielles données dans la circulaire de rentrée 2020. En effet celle-ci, dans son point III.A.a spécifie, je cite : « L'ensemble des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire connaissent un maximum de 12 élèves par classe à la prochaine rentrée scolaire. » Comme il n'y a pas d'autre circulaire pour le moment, celle de la rentrée 2020 fait référence. Or, force est de constater qu'en de nombreux endroits, cette limitation maximale à 12 élèves par classe est largement dépassée, celle-ci allant même jusqu'à 19...

Nous aurions bien d'autres points à aborder tels que les critères retenus pour l'élaboration de cette carte scolaire, les demandes de listes à jour concernant l'ASH, les demandes d'informations sur les contractuels, les demandes de précisions sur les notifications MDPH, les ruptures conventionnelles, la formation des directeurs, etc.

Ne voulant pas monopoliser la parole, nous avons pris la précaution de vous envoyer en amont une liste de points divers pour lesquels nous aurons, nous en sommes certains, des réponses franches et claires.

Je vous remercie.